

LUTTE CONTRE LES DECHETS d'EMBALLAGES ABANDONNES DIFFUS

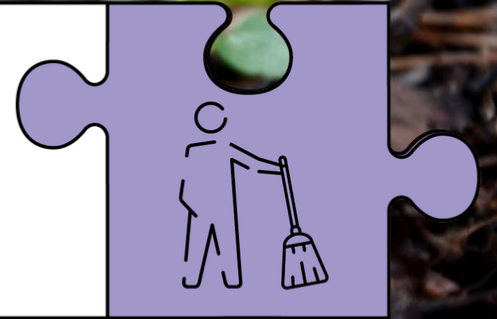
Pays de Montbéliard Agglomération
07 décembre 2023

CITEO



Déchets abandonnés

Pour préserver
la biodiversité



Des enjeux grandissants autour des déchets abandonnés, sources de nombreuses externalités négatives (biodiversité, santé, activités économiques, etc.)

Le déchet sauvage, symbole de la société de consommation

Ressentiment citoyen pour les déchets abandonnés dans la nature



Impacts sur la biodiversité



Un contexte réglementaire qui se durcit et se traduit dans le cahier des charges Citeo



Directive « SUP » sur les produits en plastique à usage unique 2019/904



Loi AGEC du 10 février 2020

Cahier des charges 2023 filières REP Emballages ménagers

- Article IV.7.a. Résorption des dépôts illégaux
- Article IV.7.b Prise en charge des coûts de nettoyage des déchets abandonnés supportés par les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique et ceux des autres personnes publiques

Un constat fort

80 %

des déchets que l'on trouve dans la mer ont été jetés sur terre.

**source Gestes Propres*

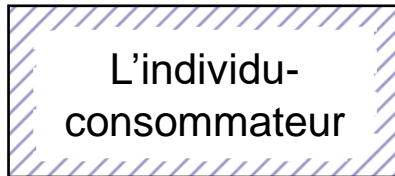
Les déchets abandonnés, de quoi parle-t-on ?



Déchets d'emballages et de papiers diffus abandonnés

Renvoient à l'article R541-116 du Code de l'environnement

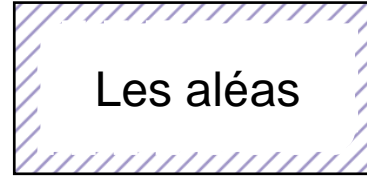
Sources multiples :



- Incivilité volontaire
- Incivilité involontaire



- Juste maillage des corbeilles
- Déchets qui tombent au sol à la suite de la collecte des bacs



- Intempéries
- Envols
- Animaux

Ces causes se complètent et dépendent de chaque cas de figure



EXPERIMENTATIONS : AMI



Les **18 projets lauréats** concernent l'ensemble du territoire métropolitain et portent sur une grande diversité de milieux.

→ 1 million d'euro

Diagnostic : étude de perception, caractérisation de déchets abandonnés, identification des lieux de dépôts de déchets abandonnés diffus etc.

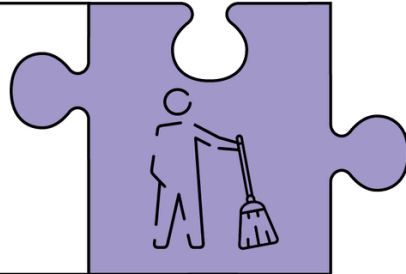
Prévention : installation de panneaux informatifs sur les plages, sensibilisation auprès des publics (scolaires, touristes, professionnels, restaurateurs etc.), incitation au tri pour les événements en plein air

Curatif : opération de nettoyage, installation de filets sur le réseau d'eau pluviale, études pour adapter le maillage des corbeilles de rue, etc.



Déchets abandonnés

Pour préserver
la biodiversité



2023 : la convention sur les Déchets abandonnés



Deux possibilités de conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un responsable du groupement** qui sera signataire de la convention.

Le responsable du groupement sera alors l'interlocuteur de Citeo, les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Les financements











Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers



Des conditions adaptées aux moyens et aux enjeux de chaque collectivité

	<p>1</p> <p>Niveau 1 : Collectivités ou groupement de moins de 5.000 habitants</p>	<p>2</p> <p>Niveau 2 : Collectivités ou groupement dont la population est comprise entre 5 000 et 50 000 habitants</p>
A la signature et au début de chaque année	<p>Diagnostic territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire simplifié (Annexe A)  	<p>Diagnostic territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire simplifié (Annexe A) - <i>année 1</i>  PLDA Niveau 2 (Annexe C) - <i>années 2 et 3</i> <ul style="list-style-type: none"> Actions PLDA prévues (Onglet 1)  Parties prenantes (Onglet 2) - <i>facultatif</i> 
A la fin de chaque année de convention	<p>Bilan des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement (Annexe B)  	<p>Bilan des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire Bilan PLDA et renouvellement (Annexe B) - <i>année 1</i>  / PLDA Niveau 2 (Annexe C) – <i>années 2 et 3</i>  Actions PLDA réalisées (Onglet 1)  Résultats et enseignements - Suivi de 6 indicateurs (Onglet 3)  Recensement des hotspots (Annexe 4) 

A l'échelle de vos communes :

	Nom de la commune	Population municipale	Milieu du barème	Soutiens LDA en €/an
Niveau 2	Montbéliard	25 806	Urbain	82 579,20 €
	Audincourt	13 341	Urbain	42 691,20 €
	Valentigney	11 272	Urbain	36 070,40 €
	Grand-Charmont	5 786	Urbain	18 515,20 €
	Seloncourt	5 726	Urbain	18 323,20 €
	Bethoncourt	5 441	Urbain	17 411,20 €
	Niveau 1	Mandeure	4 795	Rural
Pont-de-Roide-Vermondans		4 124	Rural	3 711,60 €
Sochaux		3 829	Rural	3 446,10 €
Étupes		3 724	Rural	3 351,60 €
Hérimoncourt		3 662	Rural	3 295,80 €
Bavans		3 616	Rural	3 254,40 €
Exincourt		3 237	Rural	2 913,30 €
Voujeaucourt		3 148	Rural	2 833,20 €
Vieux-Charmont		2 793	Rural	2 513,70 €

Un soutien à l'échelle de PMA de 281 000 € / an

	Nom de la commune	Population municipale	Milieu du barème	Soutiens LDA en €/an
Niveau 1	Feschés-le-Châtel	2 172	Rural	1 954,80 €
	Mathay	2 152	Rural	1 936,80 €
	Bart	1 951	Rural	1 755,90 €
	Nommay	1 619	Rural	1 457,10 €
	Dampierre-les-Bois	1 598	Rural	1 438,20 €
	Montenois	1 472	Rural	1 324,80 €
	Sainte-Suzanne	1 455	Rural	1 309,50 €
	Dasle	1 392	Rural	1 252,80 €
	Courcelles-lès-Montbéliard	1 356	Rural	1 220,40 €
	Colombier-Fontaine	1 220	Rural	1 098,00 €
	Blamont	1 210	Rural	1 089,00 €
	Taillecourt	1 098	Rural	988,20 €
	Abbévillers	1 059	Rural	953,10 €
	Arbouans	910	Rural	819,00 €
	Saint-Maurice-Colombier	903	Rural	812,70 €

A l'échelle de vos collectivités :

Un soutien à l'échelle de PMA de **281 000 € / an**

Niveau 1	Nom de la commune	Population municipale (2022)	Milieu du barème	Soutiens LDA en € par an
	Bourguignon	894	Rural	804,60 €
	Étouvans	835	Rural	751,50 €
	Vandoncourt	815	Rural	733,50 €
	Badevel	810	Rural	729,00 €
	Dambenois	750	Rural	675,00 €
	Allenjoie	740	Rural	666,00 €
	Lougres	736	Rural	662,40 €
	Sainte-Marie	680	Rural	612,00 €
	Longeville-sur-Doubs	670	Rural	603,00 €
Dung	624	Rural	561,60 €	
Roches-lès-Blamont	617	Rural	555,30 €	
Berche	524	Rural	471,60 €	
Autechaux-Roide	518	Rural	466,20 €	
Dambelin	502	Rural	451,80 €	
Écot	491	Rural	441,90 €	
Brogard	478	Rural	430,20 €	
Bondeval	475	Rural	427,50 €	
Pierrefontaine-lès-Blamont	470	Rural	423,00 €	
Présentevillers	458	Rural	412,20 €	
Dampierre-sur-le-Doubs	452	Rural	406,80 €	
Villars-lès-Blamont	441	Rural	396,90 €	

Niveau 1	Nom de la commune	Population municipale (2022)	Milieu du barème	Soutiens LDA en € par an
	Villars-sous-Dampjoux	353	Rural	317,70 €
	Villars-sous-Écot	347	Rural	312,30 €
	Meslières	346	Rural	311,40 €
	Glav	339	Rural	305,10 €
	Noirefontaine	335	Rural	301,50 €
	Raynans	334	Rural	300,60 €
	Semondans	307	Rural	276,30 €
	Goux-lès-Dambelin	282	Rural	253,80 €
	Beutal	270	Rural	243,00 €
Écurcey	265	Rural	238,50 €	
Allondans	260	Rural	234,00 €	
Issans	235	Rural	211,50 €	
Rémondans-Vaivre	233	Rural	209,70 €	
Thulay	213	Rural	191,70 €	
Neuchâtel-Urtière	178	Rural	160,20 €	
Feule	177	Rural	159,30 €	
Saint-Julien-lès-Montbéliard	163	Rural	146,70 €	
Échenans	159	Rural	143,10 €	
Solemont	139	Rural	125,10 €	
Dannemarie	112	Rural	100,80 €	
Bretigney	76	Rural	68,40 €	

Le mode d'emploi pour conventionner avec Citeo

Tout se passe en ligne :



Complétez le formulaire
« Conventionnez avec Citeo »
sur la page dédiée Déchets
abandonnés du site citeo.com :
[Engagez-vous | CITEO](#)

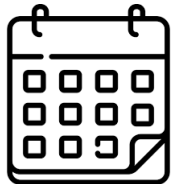
Sous quelques jours,
nous revenons vers vous pour
[créer votre compte sur
l'espace bénéficiaire dédié
aux collectivités.](#)

Sur cet espace :
consultez la convention
+ les documents administratifs
selon la taille de votre
collectivité

Vous déposez les
documents complétés sur
votre espace bénéficiaire et
[lancez la convention avec
Citeo](#)

Une fois les documents validés,
vous pourrez signer la convention en ligne.

Sur votre espace bénéficiaire,
[profitez de tous les outils et
de l'accompagnement de Citeo](#)
pour déployer et piloter vos actions
de lutte contre les
déchets abandonnés.



Quand candidater ?

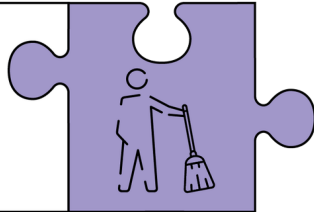
Quand vous vous sentez prêt ! Conventions au fil de l'eau

À noter, application d'un prorata temporis semestriel à partir de 2024

Et pour conclure

Déchets abandonnés

Pour préserver
la biodiversité



RDV sur
[citeo.com/ prevenir-et-traiter-les-
dechets-abandonnes](https://citeo.com/prevenir-et-traiter-les-dechets-abandonnes)



Votre interlocuteur :
Cyril CORBERY
responsable des opérations
06.99.85.89.35 / cyril.corbery@citeo.com



Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.